REGLEMENT

JEU MICHELIN PERFORMANCES MADE TO LAST

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

ALLOPNEUS.COM (ci-après la « société organisatrice ») immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : RCS 327 125 878 00105 dont le siège social est situé au 60 rue de la Tramontane 13100 Aix-en-Provence France
Organise du 07/09/2022 à 12h00 au 14/09/2022 à 12h00, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « LE QUIZ MICHELIN » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et disposant donc d'une adresse postale en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le Jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

1. Se connecter à l'adresse suivante avec son compte Facebook ou son adresse mail pour accéder au jeu :

https://social-sb.com/zn/quiz-pmtl

2. Cliquer sur le bouton "JE PARTICIPE" et autoriser, si nécessaire, les demandes de permissions Facebook d'accès à ses données.

3. Remplir le formulaire de participation, avoir pris connaissance et accepter le règlement du jeu :

• Le joueur peut revenir sur l'application pour inviter ses amis.

• Le jeu sera organisé du 07/09/2022 à 12h00 au 14/09/2022 à 12h00.

• Le choix des gagnants se déroule comme suit : Chaque lot mis en jeu est attribué par tirage au sort directement via l'adresse suivante :

https://social-sb.com/zn/quiz-pmtl

• Le joueur ne peut gagner qu'une seule fois. Le jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet à l'adresse :

https://social-sb.com/zn/quiz-pmtl

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

10 gagnants seront tirés au sort le 14/09/2022.

Les gagnants sont désignés parmi les bonnes réponses au quiz. Le tirage au sort effectué détermine aléatoirement 10 gagnants parmi les participants au jeu accessible à l'adresse : https://social-sb.com/zn/quiz-pmtl

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté des lots suivants, attribués aux participants valides tirés au sort et déclarés gagnants.

Liste des lots :

- Dix (10) montres connectées d'une valeur unitaire de 94,5 €
- Dix (10) gourdes en verre d'une valeur unitaire de 14 €
- Dix (10) sacs à dos isothermes d'une valeur unitaire de 17 €
- Dix (10) Michelin Double vacum Flask d'une valeur unitaire de 22 €
- Dix (10) Chaises pliables en PET recyclé d'une valeur unitaire de 37,25 €
- Dix (10) oreillettes Michelin d'une valeur unitaire de 22,5 €
- Dix (10) Pare-soleil recyclés pour voiture d'une valeur unitaire de 9,90 €

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – Protection des données à caractère personnel

Les modalités de traitement des données personnelles sont détaillées sur la politique de gestion des données personnelles disponible sur le site www.allopneus.com (https://www.allopneus.com/politique-de-protection-des-donnees/).

Ce document décrit les modalités du traitement de vos données personnelles et vos droits.

De plus, dans le cadre de la présente opération, ALLOPNEUS SAS, en tant que responsable de traitement, traitera les données personnelles communiquées dans le cadre de la commande pour la gestion de l'opération promotionnelle.

Pour toute question concernant vos données personnelles, vous pouvez nous contacter :

Adresse postale : ALLOPNEUS SAS, CS 30470, 13096 Aix en Provence Cedex 2

Pour nous contacter : https://www.allopneus.com/Contact.html

Notre délégué à la protection des données : PINT Avocats – dpo@allopneus.com

ARTICLE 7 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 8 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Le remboursement des frais d'affranchissement relatifs à la demande de règlement (timbre au tarif lent en vigueur), peut être obtenu sur simple demande écrite conjointe à l'adresse de la société organisatrice en joignant un R.I.B (ou R.I.P ou R.I.C.E).

Le remboursement des frais de connexion internet pour participer au jeu, dans la limite maximum de 3 minutes et hors participation mobile, peut être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse de la société organisatrice en précisant lisiblement les informations suivantes : nom, prénom, adresse postale complète, date et heure de participation.

La demande de remboursement devra être accompagnée d'un RIB, RIP ou RICE et d'une copie de la facture du fournisseur d'accès à internet du participant où apparaissent : d'une part la nature exacte de la prestation du fournisseur d'accès à internet et son mode de facturation (illimitée, forfaitaire…) et, d'autre part, les date et heure de connexion correspondant à la participation au jeu clairement soulignées ou surlignées par le participant. Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire. Les frais de photocopie des éventuels justificatifs à fournir seront remboursés sur la base de 0,15 euro TTC par feuillet. Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte si elle est formulée plus de 30 jours après la date de clôture du Jeu.